

Orientation nouvelle
Association des Marchands Détaillants
New Trend
Retail Merchants' Association

Jules Gobeil

Volume 10, numéro 2, mars 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022743ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022743ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gobeil, J. (1955). Orientation nouvelle : Association des Marchands Détaillants. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 10(2), 124–127. <https://doi.org/10.7202/1022743ar>

Résumé de l'article

Après plusieurs années d'existence et d'expérience, l'Association des Marchands Détaillants ressent un eminent besoin de reviser ses statuts, de vérifier sa structure et de refaire ses cadres pour répondre efficacement aux exigences nouvelles de ses responsabilités sociales. Cette prise de conscience de la part de l'Association, l'auteur la décrit et de plus, il donne au lecteur une idée de son orientation nouvelle.

Orientation nouvelle

ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLANTS

Jules Gobeil

Après plusieurs années d'existence et d'expérience, l'Association des Marchands Détaillants ressent un éminent besoin de réviser ses statuts, de vérifier sa structure et de refaire ses cadres pour répondre efficacement aux exigences nouvelles de ses responsabilités sociales. Cette prise de conscience de la part de l'Association, l'auteur la décrit et de plus, il donne au lecteur une idée de son orientation nouvelle.

CE QU'ELLE A ÉTÉ

Fondée en 1896, l'Association des Marchands Détaillants s'est proposée à la défense des intérêts du commerce au détail de la province de Québec. Certaines autorités, certains groupements, ont voulu prétendre que la formule de son organisation interne aurait dû évoluer. Les administrateurs de l'Association ont été les premiers à se rendre compte de la nécessité d'altérer, sinon de transformer, les cadres, la juridiction, et la force d'action de leur organisme. La décision de prendre action n'a pas été acceptée à la légère: en hommes d'affaires responsables, les administrateurs ont bien voulu requérir toutes les informations nécessaires à l'adoption de leur décision.

Jusqu'ici, l'Association des Marchands Détaillants a groupé, sous diverses dénominations, trente-deux professions de commerce, sa juridiction s'est étendue sur soixante-sept centres urbains. Bref, elle a été une association multi-professionnelle.

Une association multi-professionnelle rend des services qui doivent nécessairement être diversifiés, d'un caractère ordinairement individuel, donc une trop grande autorité dans le monde social et sans satisfaire la totalité de ses

GOBEIL, JULES, secrétaire général
de l'Association des Marchands Détaillants.

membres. Une telle association était, il y a quelques années, la conception dominante qu'on se faisait d'une association, quelle qu'elle soit. Evoluer, en se transformant d'une transformation qui pouvait paraître une saignée, devenait une décision d'une gravité capitale. Cette décision a été prise à la suite d'une considération approfondie des responsabilités qu'elle pouvait entraîner.

CE QU'ELLE AMBITIONNE D'ÊTRE

L'Association des Marchands Détaillants se rend compte que la seule façon d'être efficace est de poser un geste constructif à l'égard de ses responsabilités sociales, et celle de régler des problèmes pour tous et chacun de ses membres. Son expérience l'avertit qu'une telle efficacité n'est réalisable que sur le plan de la profession. Son expérience l'avertit aussi que, pour être opérante, une structure, des cadres, sont exigeables pour synchroniser l'action de toutes les volontés et faire aboutir à un terme logique, les désirs et les besoins des divers commerces reconnus.

Dès le 15 octobre 1953, les administrateurs de l'Association endossaient la proposition de devenir une fédération patronale authentique, d'étudier la structure idéale pour rendre les rouages de plus en plus effectifs et prenaient sur eux la responsabilité d'effectuer un tel changement pour remplir finalement, dans le monde social, les responsabilités qui sont celles normales du patron.

Est-ce que l'Association des Marchands Détaillants se satisfera vis-à-vis la Société de simplement honorer ses responsabilités ? Ou est-ce qu'elle deviendra la représentation patronale et transigeante qui est nécessaire pour un équilibre désirable ?

La décision n'appartient plus aux administrateurs du groupement. La décision sera déterminée par la collaboration qu'on voudra bien accorder à cet effort bien précis, le seul qu'on puisse exiger d'administrateurs patronaux.

L'Association des Marchands Détaillants doit et peut poser un geste, elle n'a aucun moyen de s'assurer du succès de sa décision. Elle peut essayer, elle ne peut pas prédire l'efficacité de sa prise de position.

CE QU'ELLE FAIT POUR LE DEVENIR

Les membres de l'Association des Marchands Détaillants, et leurs administrateurs, sont des gens pratiques, qui croient à la valeur d'un

résultat, lorsque et après que les gestes sont posés pour l'obtenir. Une fédération patronale exige une hiérarchie composée de participants éveillés, connaissants et actifs. Or, de tels collaborateurs ne sont pas facilement disponibles. L'Association des Marchands Détaillants a donc décidé de former le personnel qu'elle a l'intention de recruter. Et, pour ce faire, elle prépare, elle prend la responsabilité, elle se charge de l'organisation d'un Séminar, dont le but est simplement de former des techniciens en organisation professionnelle. Ce Séminar s'amorce à l'Université de Montréal, le 4 avril. Déjà, sans la moindre publicité, quarante candidats ont fait application et quelque deux cents sont attendus. Sans la moindre considération pour l'usage ultime qui pourra être fait de ces experts, l'AMD a voulu ainsi remplir vis-à-vis l'ordre social actuel, la responsabilité qui lui semblait échue.

Ce Séminar prendra, dans notre vie courante, une importance primordiale: les candidats qui y participent devront subir un cours intensif et concentré de tout ce qui peut être exigé d'un organisateur professionnel quel qu'il soit; la portée de ces cours sera sous la surveillance de deux universités, les examens qui en seront le terme seront sous l'égide de l'université Laval, le diplôme qui sera conféré portera le sceau de l'université.

Quelle sera la répercussion d'une telle initiative ? Seuls les experts en organisation professionnelle peuvent le prévoir. Il reste que, en dépit de tous les jugements qu'on peut porter sur l'efficacité de cette méthode ou d'une autre, l'initiative de l'Association des Marchands Détaillants mérite d'être notée: elle indique un sens de responsabilités profond, un sens d'altruisme et une vue constructive du futur.

CE QU'ELLE SERA

L'Association des Marchands Détaillants, à la suite de la décision prise par ses administrateurs et à la suite du Séminar qu'elle patronise, deviendra la première fédération patronale authentique. Elle aura un organisme qui aura prévu toutes les échéances, qui sera parfaitement constitué, qui vivra par la vie de ses membres et dont l'action sera dirigée par des collaborateurs qui ont subi un entraînement d'expertise. Il serait téméraire d'en anticiper l'importance éventuelle, mais il faut qu'on s'ouvre les yeux sur l'urgence d'une action de la part des patrons, sur leurs responsabilités déterminantes. Au moins, au Canada français, un groupement a décidé, au prix de sa survie éventuelle et de dépenses relativement excessives, de contribuer d'une façon claire et nette, à la solution de ce qui lui semble ses devoirs.

SUMMARY

NEW TREND — RETAIL MERCHANT'S ASSOCIATION

WHAT IT WAS

Founded in 1896, the Retail Merchants' Association, proposed itself as defender of the interests of the retail trade in the Province of Quebec. Up to now, it has grouped, under various names, thirty-two different categories of retailers; its jurisdiction has extended to sixty-seven urban centres. In brief, it has been a multi-professional association.

A multi-professional association renders services which must necessarily be diversified, of a usually individual character, without satisfying all its members. To develop, by changing itself, became a decision of extreme gravity. This decision was taken after careful consideration of the consequences involved.

WHAT IT WANTS TO BE

On October 15, 1953, the administrators of the Association endorsed the proposition of becoming an authentic employers' federation, of studying the ideal structure for making the system more effective and took on themselves the responsibility of making such a change to fulfil finally, in the social world, the responsibilities which are normally those of the employer.

The Retail Merchants' Association must and can make such a gesture. It may try but cannot predict the effectiveness of its position taken.

WHAT IS BEING DONE

An employers' federation requires a hierarchy consisting of wide-awake and active participants. The Retail Merchants' Association therefore decided to train the personnel that it intended to recruit. To that effect, it has taken on the responsibility of organizing a seminar, of which the aim is simply to train technicians in professional organization. This seminar is to be held at the University of Montreal from April 4th. Already, without the slightest publicity, forty candidates have made application and some two hundred are expected.

This seminar will be, in our every-day life, of primary importance: the candidates who will take part must follow an intensive and concentrated course in all might be required of a professional organizer of any kind; these courses will be under the supervision of two universities, the final examinations being under the care of Laval University. The diploma granted will carry the University's seal.

What will be the consequences of such an initiative? Only the experts in professional organization may foresee them. It does remain, however, that this initiative of the Retail Merchants' Association deserves to be known: it indicates a deep sense of responsibility, a sense of altruism and a constructive view of the future.

WHAT IT WILL BE

The Retail Merchants' Association will become the first authentic employers' association. It will have an organization which will have provided for all eventualities, which will be perfectly constituted, which will live by the life of its members and of which the action will be directed by fellow-workers who will have had expert training. It would be rash to anticipate the eventual importance, but we must realize the urgency for action on the part of employers, on their determining responsibilities. At least, in French Canada, a group has decided, at a relatively high cost, to contribute in a definite way to the solution of that which appears to be its duty.
